

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE DE SERVICE
2018PA602

1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS CLERMONT AUVERGNE
25 rue Etienne Dolet
63000 CLERMONT-FERRAND
Représentant : Monsieur le Directeur Général du CROUS CLERMONT AUVERGNE
Tél : 04 73 34 44 20
Fax : 04 73 35 12 85
E-mail : marches@crous-clermont.fr

2 – OBJET DU MARCHE

➤ **Objet** : **Marché n°2018PA602 : Marché de Dératisation, Désinsectisation et Désinfection des Etablissements gérés par le CROUS CLERMONT AUVERGNE**

➤ **Type de marché** : Service

➤ **Classification CPV** : 90920000-2 ; 90921000-9 ; 90922000-6 ; 90923000-3 ; 90924000-0

3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

➤ **Description** : Le présent marché a pour objet l'exécution de prestations relatives à la dératisation, la désinsectisation et la désinfection en vue de la destruction des nuisibles au sein des bâtiments administratifs, des résidences, des restaurants et cafétérias gérés par le CROUS CLERMONT AUVERGNE.

Ce marché doit permettre d'obtenir cette maîtrise du risque, en respectant l'environnement et **répondre à l'obligation de résultat** dans le domaine de la dératisation et de la désinsectisation.

Les interventions faisant l'objet de la présente consultation comprennent :

- Des prestations préventives programmées sur forfait
- Des prestations curatives ponctuelles hors forfait à « bons de commande »

La liste des sites et des Interlocuteurs se trouvent en annexe 1 au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

En cas de modification du patrimoine du CROUS (ouverture, modification ou fermeture de site), un avenant sera conclu avec le titulaire du marché.

La prestation est exécutée conformément au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

➤ **Durée du marché** : Le présent marché est conclu pour une durée d'un an, à compter du 01^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019 et est reconductible tacitement deux (2) fois par période d'un an, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 3 ans. La date de fin du marché ne pourra donc être postérieure au 30 juin 2021.

En vertu de l'article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de reconduire ou de ne pas reconduire le présent marché.

La non-reconduction éventuelle sera notifiée par le CROUS CLERMONT AUVERGNE trois mois avant la date prévue de reconduction. Le titulaire en sera informé par lettre en recommandé avec accusé de réception. En cas de non reconduction, le titulaire du marché ne pourra prétendre à aucune indemnité pour la partie non exécutée.

Le titulaire du marché ne peut refuser les reconductions conformément à l'article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations du lot 3 font l'objet de bons de commande en application de l'article 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Elles devront être exécutées dans un délai fixé dans chaque bon de commande.

L'émission de bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché.

➤ Allotissement : En vertu de l'article 12 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics le présent marché est alloti.

Décompositions en lots du marché :

Les prestations sont réparties en trois (3) lots :

Lot	Désignation
1	Prestations préventives et forfaitaires sur les sites de Restauration
2	Prestations préventives et forfaitaires sur les sites d'Hébergement et Services Centraux
3	Prestations ponctuelles à « Bons de commande » pour l'ensemble des sites

Le lot n°3 fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande.

Les soumissionnaires peuvent répondre à un ou plusieurs lots séparément ou répondre à la totalité des lots.

Les candidats doivent répondre pour tous les établissements (cf. DPGF des lots 1 et 2) et pour tous les produits recensés au Bordereau de Prix Unitaires (cf. BPU du lot 3).

Les offres seront examinées par lot.

Chaque lot sera attribué à un fournisseur ou à un groupe de fournisseur (article 45 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Chaque lot est attribué à **un seul titulaire** (Le lot n°3 fait l'objet d'un accord-cadre mono attributaire) auquel il est directement passé commande.

Un candidat pourra être titulaire des trois lots.

➤ Tranches : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

➤ Variantes : variantes non autorisées

➤ Prestations complémentaires (options) : pas d'option

➤ Forme du marché : Le présent marché est un marché de prestations de service.

Il est de type :

- Forfaitaire pour les prestations forfaitaires de Dératisation/Désinsectisation/Désinfection pour les lots 1 et 2
- Accord-cadre mono attributaire conformément aux articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour les prestations ponctuelles effectuées selon les besoins des différents sites (éradication punaises de lit, cafards, etc.) pour le lot 3

4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

- Modalités de paiement: Mandat administratif à 30 jours maximum
- Langue de rédaction des marchés : Français
- Unité monétaire utilisée : Euro (France)

5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – ELEMENTS A TRANSMETTRE

Renseignements et formalités nécessaires indiqués aux articles 3 et 4 du règlement de consultation.

6 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Conformément aux dispositions des articles 59, 60 et 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les critères de choix des offres des candidats ayant satisfaits aux exigences de qualité et de capacité sont les suivants avec l'attribution d'une note :

Le pouvoir adjudicateur, représenté par le Directeur Général du CROUS, éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation. Il choisira librement l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants et à leur pondération (base 100) :

1 – PRIX pour 60 % : apprécié en fonction de :

*Formule de calcul utilisée : (offre la moins disante*60) / proposition du candidat)*

NOTA :

- **Pour les lots 1 et 2** : Le critère prix est analysé à partir du montant forfaitaire annuel (€ HT) de la prestation annuelle sur la base des prix indiqués sur la décomposition du prix global et forfaitaire (**DPGF**)
- **Pour le lot 3** : le critère de prix pour les prestations à « Bons de commande » (montant estimatif annuel) est analysé sur la base du détail quantitatif estimatif (**DQE**)

2 – VALEUR TECHNIQUE pour 40 %: apprécié en fonction de :

La valeur technique sera appréciée au regard du cadre de réponses techniques (CRT) remis par le candidat. L'analyse de ce critère prendra en considération les éléments de réponses détaillés par sous-critères (SC) dans le CRT.

Note sur 100 décomposée comme suit :

SC1= 40 (partie A) - Moyens humains et matériels

SC2= 50 (partie B) – Méthodologie d'intervention

SC3= 10 (partie C) – Développement durable

Les offres sont classées par ordres décroissant.

7 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée régie par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et par le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (article 27 du Décret).

8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est remis gratuitement en un seul exemplaire sur demande du candidat adressée au CROUS – Service des marchés – 25 rue Etienne Dolet – 63037 CLERMONT-FERRAND.

Tél : 04 73 34 44 20 – Fax : 04 73 35 12 85.

Courriel : marches@crous-clermont.fr

Ou

Peut être retiré sur le site de dématérialisation des marchés <http://www.achatpublic.com>

L'offre pourra être déposée sur ce même site.

Il est demandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, ceci afin d'être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses données aux questions posées par d'autres candidats.

9 – CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : **JEUDI 24 MAI 2018 – 12h00**

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres :

Les candidats sont autorisés à transmettre leurs offres sur support papier **ou** par voie électronique.

Les candidats doivent choisir entre :

- Soit la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres ;
- Soit leur envoi sur support papier par courrier en recommandé avec accusé de réception ou « *par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité* », ou dépôt contre récépissé, sous enveloppe cachetée.

1/ Modalités de remise des offres sous format papier :

La candidature et l'offre, sous enveloppe unique, seront adressées au service des Achats et Marchés du CROUS avant la date et l'heure indiquées ci-dessus par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date, l'heure, le lieu de réception et de garantir la confidentialité (recommandé avec A.R., Chronopost ou autre transporteur express remis contre signature, récépissé de dépôt).

Les offres seront déposées contre récépissé avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessus à l'adresse suivante :

CROUS CLERMONT AUVERGNE
Service des Achats et Marchés
25 rue Etienne Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Horaires d'ouverture du service des Achats et Marchés (jours ouvrés) : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00

Si elles sont envoyées sous pli postal, elles doivent l'être sous pli en recommandé avec A.R., Chronopost ou autre transporteur express remis contre signature à la même adresse indiquée ci-dessus.

2/ Modalités de remise des offres électroniques (procédure dématérialisée) :

En application de l'article 40 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié avec la version en vigueur au 31 mars 2016, les candidats peuvent remettre leur offre de façon dématérialisée.

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, à la personne publique, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

L'envoi électronique des candidatures et des offres est à effectuer sur la plateforme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com>

Pour répondre sous format électronique, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer son offre.

10 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Questions- réponses :

Les entreprises pourront, avant la remise de leur offre, obtenir tous les renseignements qui pourraient leur faire défaut sur la connaissance du marché, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats. Les demandes de renseignements devront être formulées par écrit (courrier, télécopie ou courriel) auprès de :

CROUS CLERMONT AUVERGNE
SERVICE DES ACHATS ET MARCHES
25 rue Etienne Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Téléphone : 04.73.34.44.20 – Fax : 04.73.35.12.85
marches@crous-clermont.fr

ou

sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>

Les candidats devront les faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, et une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront écrites et transmises par courriel (ou télécopie) au demandeur. Elles seront également transmises auprès de la plate forme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>

Sur le site <http://www.achatpublic.com> l'ensemble des questions et des réponses sera accessible à ceux des candidats qui y auront porté leur identité et leurs coordonnées.

Identification courrielle du candidat :

Les candidats sont fortement invités à s'identifier sur notre profil d'acheteur - lors du retrait du dossier ou ultérieurement - en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faites aux questions relatives à la consultation en cours, etc.

Dans le cas où un candidat n'aurait pas inscrit son adresse courriel sur le profil d'acheteur ou aurait inscrit une adresse courriel inadaptée ou erronée - et ce, quel qu'en soit le motif :

- il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats,
- il incombera alors à ce candidat de faire diligence par lui-même pour en être tenu informé.

Neutralisation anti-spam :

Après identification sur notre profil d'acheteur, les candidats sont fortement invités à veiller à ce que les messages automatiques éventuellement émis par Plateforme de dématérialisation ou par l'acheteur ne soient pas bloqués, lors de la phase de réception, par un automate de filtration des messages (dit anti-spam).

En cas de rejet de message par un automate de filtration des messages (dit anti-spam) faisant perdre au candidat le bénéfice d'informations complémentaires sur la procédure en cours, il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats.

Dans tous les cas, les questions se limiteront aux aspects techniques et administratifs du dossier, aucune réponse ne sera faite sur d'autres points.

11 – DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE MARCHE

Mercredi 25 avril 2018 au BOAMP (avis n°18-56839)